

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 26 juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 19 juillet 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI.

Conseillers absents excusés : Madame Jeanne-Marie AMOREIRA, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

• **Approbation du Conseil municipal du 8 mai 2016**

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

• **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FONCIERES

1.a - Suivi du P.L.U.

Le Maire rend compte au Conseil de la réunion tenue à la Communauté de communes le 7 juillet pour définir l'achèvement du dossier.

Il a été convenu entre tous les participants (Etat, Communauté, Commune et bureau Géoscope) les modalités suivantes :

- Géoscope ajuste les documents en fonction des observations du commissaire enquêteur.
- Ces documents actualisés seront présentés à la Commission des Personnes Associées
- Ils seront ensuite présentés en deuxième enquête publique
- Le dossier alors quasi - définitif sera présenté à l'approbation du Conseil de communauté et sera soumis ensuite à l'approbation du Préfet.

Il a été convenu entre les Président et Maire respectifs que la Communauté prendrait en charge le coût de l'étude complémentaire sur devis de Géoscope et que la Commune prendrait en charge le coût de l'enquête publique.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la procédure et valide la répartition des coûts supplémentaires tels que négociés.

1. b - Demande de déclassement

Le Maire rappelle au Conseil que le SIRTOM, qui envisage l'aménagement de la déchetterie, avait demandé, par lettre du 22 avril 2016, la cession à son profit, du chemin contigu.

Le 8 mai 2016 le Conseil avait donné un avis favorable.

La préfecture demande maintenant que la démarche soit assortie d'une enquête publique.

Le Conseil à l'unanimité confirme sa décision, autorise le Maire à engager l'enquête publique et à signer ensuite les actes de cession correspondants

I.c - Accès au centre bourg

Le Maire rappelle la proposition d'achat à 10 000 € faite au propriétaire du terrain nécessaire à la réalisation de l'accès en sécurité du centre bourg.

Cette proposition était l'hypothèse basse de l'estimation foncière initiale des sols.

Par lettre en date du 19 mars, le propriétaire accepte le principe de céder le terrain à la commune au prix de 22 000 €.

L'écart important entre l'estimation initiale et celle du propriétaire nous a conduit à demander une contre-expertise tenant compte des servitudes dont le terrain est grevé.

Sur ces données, le Cabinet AGE, géomètre expert foncier à Brive, a estimé la valeur de 14 200 € à 15 700 €.

Le Maire rappelle que ce terrain sera situé en "zone réservée" dès la mise en application prochaine du PLU de Rosiers d'Egletons. Il propose néanmoins de tenir compte de l'estimation actuelle et de proposer la valeur moyenne soit 15 000 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition et, sur cette base, autorise le Maire à signer tout courriers et actes afférents à cette opération.

II. AFFAIRES FINANCIERES

II. a - Nouvelle salle polyvalente. Maîtrise d'oeuvre

Mr. ZANETTI rend compte de la réunion de la "Commission d'appel d'offre" de ce 11 juillet. Quatre architectes avaient été pressentis : Messieurs BRUDIEUX de Tulle, DAVID de Tulle, ROSSIGNOL d'Egletons et VARIERAS d'Ussel.

Nous avons reçu trois réponses :

- Mr. ROSSIGNOL pour un engagement à 74 712 € soit 8.49 % du montant estimé des travaux - Mr. DAVID pour 80 920 € soit 9.20% - Mr. VARIERAS pour 88 000 € soit 10 %
- Toutes choses étant égales par ailleurs, la Commission propose de retenir la proposition de Mr. ROSSIGNOL

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition de la Commission et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec le Cabinet ROSSIGNOL.

II. b - Extension de l'atelier communal. Maîtrise d'oeuvre

Mr. ZANETTI présente le devis de la Société AEMO qui se monte à 3 884.81 € H.T. Il est précisé que la Commission des travaux a demandé une modification du projet initial pour tenir compte de l'existant et optimiser le coût de construction.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise le Maire à signer l'ordre de service correspondant.

II. c - Fond de concours "Service Départemental d'Incendie et de Secours"

Le Maire rappelle la participation annuelle des communes au coût du Centre de Secours et d'Incendie d'Egletons. Pour notre commune le montant est de 2 500 €. Ce montant était bien prévu au BP 2016. Initialement inscrit au chapitre "remboursement de la dette", il convient de le positionner sur une ligne spécifique "Fonds de concours" à l'art. 204112.

II. d - Demandes de subvention

Le Maire présente trois demandes de subvention:

- Du Comité ANACR Meymac-Egletons pour participer à un projet de "Parcours de la mémoire" pour lequel notre commune est concernée. Il est proposé une participation de 100 €.
- Du "Tour du Limousin" qui traversera notre commune le 18 août. Il est proposé une participation de 100 €.
- De l' "Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix du Limousin".

Au vu du nombre pléthorique des demandes de ce type d'association il est rappelé la position de principe du Conseil de ne jamais donner suite.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions ainsi présentées

III. SUIVI DES TRAVAUX

III. a - Nouvelle mairie. Réhabilitation du puits

Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait demandé des exemples de puits au CAUE. Il informe le Conseil que selon le souvenir des aînés Rosiérois, l'ancien puits était pourvu d'une partie haute en ferronnerie.

Mr. ZANETTI présente au Conseil diverses photos communiquées par le CAUE. Il présente ensuite le devis de Mr. Olivier CARAMINOT pour la réhabilitation du puits en pierre pour un montant de 3 875 €. H.T.

Mr. TALBERT dit qu'il avait vu sur "Le Bon coin" une offre de margelle monobloc en pierre. Il reprendra contact avec le vendeur.

Mr. ZANETTI propose d'attendre cette proposition et, compte-tenu du coût, de s'orienter ensuite vers une réalisation par nos propres moyens.

III. b - Rénovation des cloches

Mr. ZANETTI rend compte de l'opération de contrôle du clocher de l'église effectué par l'Entreprise BODET. Des travaux sont à prévoir sur la cloche n°2 et sur l'alimentation électrique des moteurs.

Au vu des coûts importants, Mr. ZANETTI prendra l'attache de l'Entreprise BODET pour connaître ce qu'il faut prévoir en priorité et ce que l'on peut différer.

IV. AFFAIRES DIVERSES

IV. a - Accessibilité des Etablissements recevant du public" (ERP)

Le Maire informe le Conseil que notre dossier "Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements recevant du Public" (Ad'AP) a été accepté par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016.

IV. b - Extension du périmètre de la Communauté de communes

Le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral en date du 9 juin 2016 portant sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes de Ventadour aux communes de Chaumeil, Mérignac l'église et de Sarran.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord au projet d'arrêté précité

IV. c - Projet de Festival annuel de musique

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré récemment Monsieur Eric DARRIGRAND, Directeur de conservatoire et Chef d'orchestre, lequel a proposé d'expérimenter sur Rosiers d'Egletons l'organisation d'un "concert patrimonial" alliant architecture, histoire et patrimoine musical, l'objectif étant d'instaurer progressivement la notoriété d'un Festival Rosiérois "Musique et Patrimoine" tous les ans au week-end de l'Ascension.

La notion de patrimoine étant multiple, un rapprochement serait envisagé avec des chorales locales pour la partie musicale, les artisans pour les savoirs-faire, les producteurs et commerçants locaux pour la gastronomie, avec l'école pour des rencontres musiciens / enfants ...

Le budget prévisionnel présenté est d'environ 3 400 €, dont 1500 € serait prise en charge par l'orchestre.

Il resterait à la charge de la commune :

- d'organiser le logement des musiciens chez l'habitant
- de rechercher les partenariats participatifs
- un montant de 1900 € sur lequel il conviendra de solliciter les aides classiques sur ce type de manifestation (Département, DRAC, Région, sponsors ...)
- d'assurer la communication locale et extra-locale avec le soutien du Pays d'Art et d'Histoire auquel notre commune adhère.

Le Maire demande au Conseil si les élus soutiennent - ou pas - l'idée de ce "concert patrimonial" pour savoir s'il peut s'engager à rechercher des partenaires, contacter les financeurs et plus généralement déterminer les éléments de décision à l'engagement ou pas.

Mme MAGNE émet des doutes sur les capacités d'hébergement chez l'habitant (logement et repas). Le Maire répond que cela fait partie des choses à mettre en place et qu'il y aura effectivement 40 musiciens à héberger. Mais il précise que de recevoir "chez soi" des artistes de ce niveau est une riche expérience et qu'il ne se fait pas de soucis sur ce point ... d'autant plus que le rayonnement du projet dépassera largement notre commune.

Le Conseil, à l'unanimité décide de tenter l'expérience.

IV. d - Accès au village de Laval

Mme. AVELINO fait part au Conseil des difficultés de circulation rencontrées sur la route de Laval, principalement pour la partie située entre le village et le Pont de la Vedrenne. La route étroite ne permet pas de croiser un autre véhicule ni de se garer sur le coté en raison de la glissière séparant la route du chemin d'accès au chantier de l'AFPA.

Le Maire reconnaît que, à l'expérience, la mise en place de cette glissière par ASF, initialement prévue pour des raisons de sécurité à l'époque de la construction de l'A89, était une mauvaise bonne idée.

Il propose tout simplement de l'enlever et de revendre les fers. Il prendra pour ce faire l'attache du Centre AFPA.

IV. e - Projet d'éoliennes

Le Maire informe le Conseil que, comme il s'y était engagé, il a restitué aux Collègues Maires de Saint-Yrieix Le Déjalat et d'Egletons les informations recueillies lors de ses contacts avec des Maires plus avancés que nous dans ce type de démarche et déjà présentées aux élus lors du dernier conseil municipal.

Lors de cette rencontre, il a proposé d'initier une réunion de présentation, par la Société EOLFI, de ce projet commun devant les trois Conseils municipaux et les membres du Bureau

de la Communauté de communes, en précisant bien que sa proposition était de fiabiliser l'information mais qu'en aucun cas, il ne s'agissait de se positionner comme porteur du projet.

Sur l'accord des trois maires, la date du 26 juillet avait été arrêtée. Saint-Yriex a confirmé son accord mais Egletons n'a pas donné suite. La réunion a donc été annulée.

Le Maire informe le Conseil que nous devrions recevoir un projet spécifique Rosiers de la Société EOLFI et qu'il a été aussi contacté par la société SAMEOLE pour un projet de six machines, à trois emplacements différents sur la seule commune de Rosiers d'Egletons.

IV. f - Salles communales

Mr. Jean-Paul BRETTE informe le Conseil que le projet de convention des salles communales a été présenté aux association lors de la réunion du 29 juin. Il propose de la mettre en application à partir du 1er septembre 2016.
